



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Portable : 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 13 mars 2017,

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président de la Communauté de Communes,

La carte scolaire 2017 est historique : jamais le département n'a connu une telle saignée avec 20 classes fermées alors même que le département fera la rentrée 2017 avec le même nombre d'emplois alloués aux écoles que cette année scolaire !

En effet, sous prétexte d'importantes difficultés de remplacement (elles aussi historiques avec plus de 1000 journées non remplacées avant les vacances de février), la DASEN ferme 20 classes ! Pourtant, ces 20 postes "récupérés" -qui vont augmenter les effectifs par classe dans les écoles concernées- ne sont pas pour autant dédiés au remplacement. Seuls 10 postes de remplaçants sont créés. Sur ces 10 postes créés, on sait d'ores et déjà que la moitié seront utilisés dès la rentrée pour ouvrir des classes provisoires dans les écoles où les effectifs sont trop importants (La Courtine Maternelle, 31 élèves/1classe ; Faux La Montagne, 49/2 classes ; Saint Victor en Marche, 79/3 classes ; Le Monteil Au Vicomte, 19/1 classe ; Naillat, 71 élèves/3 classes...). La DASEN a d'ailleurs affecté un poste de remplaçant dès aujourd'hui sur la plupart de ces écoles ! Au final, les conditions ne sont pas remplies pour assurer que l'année 2017/2018 ne verra pas encore des élèves laissés sans enseignant faute de remplaçant. En effet, sur le seul 1er trimestre, nous avons évalué à 14 remplaçants les besoins pour assurer la présence d'un enseignant tous les matins dans chaque classe du département. Aujourd'hui, faute de moyens suffisants, la DASEN a recruté 5 contractuels, sans formation, pour essayer d'atténuer la crise !

Par ailleurs, la DASEN choisit cette année de mettre en œuvre les engagements ministériels du *Plus de Maîtres Que de Classes* (PDMQDC) et de postes dédiés à la *première scolarisation* mais sans en avoir les moyens et sans les avoir d'ailleurs sollicités !!! L'affichage et l'opération de communication sont réussis mais il est bien difficile d'y voir une réelle ambition pédagogique de développer la scolarisation des moins de trois ans et de faire réussir tous les élèves. Les élèves en difficulté restent les grands oubliés de cette carte scolaire, le rural isolé bien éloigné de ces dispositifs. **Bref, on est bien loin de donner "plus" à ceux qui ont le plus besoin...**

Pour ceux qui se félicitaient hier de la signature du protocole d'offre scolaire, censé protéger le département, le coup est rude ! Ils peuvent légitimement avoir le sentiment d'avoir été dupé !!! ***D'autant que dans les documents fournis par la DASEN pour la préparation de la carte scolaire comme dans les bilans annuels fournis par le Ministère ou ceux du rectorat, il n'est pas fait mention des 5 postes prétendument restitués à la rentrée... Nous avons en effet perdu 9 postes à la rentrée 2015 sans qu'il n'y ait eu aucun rattrapage depuis. A cela s'ajoutent les 5 postes fléchés spécifiquement par le Ministère pour les départements de l'Académie ayant une convention rurale et qui ont finalement été alloués à la Haute Vienne !*** Des débats locaux associant usagers, personnels et élus devaient être mis en place. Pour le SNUipp-FSU 23, c'est autour de ce trépied composé des élus locaux, des usagers et des personnels que peuvent s'envisager des réorganisations. Ce sont ceux qui vivent l'école au quotidien qui sont en capacité d'appréhender au plus juste les besoins de chaque structure et de chaque territoire. Ces débats locaux n'ont jamais eu lieu ; pire, les parents et personnels ont été refoulés lors des réunions d'élus initiées par la DASEN...

A cela s'ajoute une mutualisation en cours qui verrait le service des paies et la gestion des personnels partir de Guéret pour être centralisés à Limoges : c'est une des dernières étapes pour que les personnels des écoles ne soient plus gérés dans le département avec les conséquences que vous pouvez imaginer !!!

Mais l'heure n'est pas à la polémique, préparons la riposte.

Suite au vote unanime des organisations syndicales des personnels au Comité Technique Spécial Départemental et au boycott par de très nombreux représentants au Conseil Départemental de l'Education Nationale (parents, personnels, élus...) du vendredi 10 mars, la DASEN va présenter une nouvelle proposition de carte scolaire le 21 mars. D'ici là, nous devons collectivement (usagers, élus, personnels, citoyens...) montrer notre détermination à voir le département obtenir les moyens qui lui ont été promis pour permettre d'autres choix de carte scolaire !

Nous vous proposons donc :

- **de signer la pétition pour la sauvegarde d'une gestion de proximité des enseignants du 1^{er} degré** : la pétition est en ligne, accessible depuis le site du SNUipp-FSU23 ou en [cliquant ici](#),
- **de voter une motion de conseil municipal/communautaire** : Vous êtes nombreux à avoir voté dans vos conseils municipaux* la motion proposée par le SNUipp-FSU 23 pour exiger du ministère l'allocation des moyens nécessaires à la bonne marche de l'école dans le département. Vous la trouverez en pièce jointe, il n'est pas trop tard pour porter collectivement cette exigence,
- **de participer massivement, avec parents, conseillers municipaux, personnels, citoyens à une opération escargot qui aura lieu samedi 18 mars, à partir de 9h30 pour se retrouver à Guéret à 11h et manifester ensemble,**
- **de nous retrouver le 21 mars à partir de 16h pour montrer au préfet et à la DASEN notre détermination de voir corriger les injustices.**

Vous pouvez constater que les attaques, plus ou moins insidieuses mais convergentes contre l'école rurale sont nombreuses et multiformes. Vous pourrez toujours compter sur le SNUipp-FSU23 à vos côtés pour défendre les écoles de notre département pour la réussite de tous les élèves qui nous sont confiés.

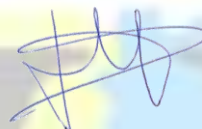
Certains de notre volonté commune de défendre le Service Public d'Éducation de proximité dans le département et comptant sur vous pour manifester cette volonté, nous vous prions d'agréer, Madame ou Monsieur le Maire, Madame ou Monsieur le Président de la communauté de communes, l'expression de nos sincères salutations.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 23,

Julien COLOMBEAU



Fanny TISSANDIER



** les communes suivantes ont voté en conseil municipal la motion que vous trouverez en pièce jointe : Anzême, Auzances, Azéables, Bessat, Bétête, Bord Saint Georges, Budelière, Chéniers, La Celle Dunoise, La Courtine, La Souterraine, Lizières, Magnat L'Etrange, Moutier-Malcard, Pionnat, Saint Agnant de Versillat, Saint Christophe, Saint Frion, Saint Georges Nigremont, Saint Loup, Saint Merd La Breuil, Saint Sébastien, Saint Sulpice le Guérétois, Saint Victor,*

SNUipp-FSU 23